

Paris, le 5 septembre 2016

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Les établissements français à l'étranger, en mêlant des élèves de multiples nationalités, sont des lieux naturels d'apprentissage de la différence, du respect d'autrui et de la tolérance.

En cette rentrée scolaire, nous souhaitons attirer votre attention sur un autre type de différence : les élèves à besoins éducatifs particuliers, c'est à dire les élèves qui souffrent d'une maladie chronique, les élèves « dys », les élèves intellectuellement précoces, les élèves handicapés et les élèves en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation.

Vous le savez, les établissements français ne disposent pas de structures spécialisées : les chefs d'établissement et leurs équipes mettent tout en œuvre pour construire un parcours scolaire adapté selon le contexte de l'établissement et du pays dans lequel il est implanté. Cela requiert un effort, mais l'appui du siège de l'AEFE et de la Mlf ainsi que la formation des personnels permettent à nos établissements de rester ouverts à la différence.

La présence de ces élèves à besoins éducatifs particuliers est un défi et peut être une chance pour l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous souhaitons que vous diffusiez aux personnels et aux parents pour information la note jointe. Elle sera utilement mise sur le site internet de votre établissement et permettra aux parents concernés de savoir comment procéder et ce qu'ils peuvent attendre d'un établissement français à l'étranger.

Comptant sur votre mobilisation, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe BOUCHARD

Directeur de l'AEFE

Jean-Christophe DEBERRE

Directeur général de la Mlf